



Conseil juridique post-livraison maison RT2012

Par **Ludoarquier13**, le **17/02/2016** à **10:15**

Bonjour, rn rn J'ai réceptionné une maison neuve sans que le test de perméabilité n'ait été fait (accord constructeur et moi même) du fait de la pose d'un poêle post livraison à ma charge (la pose du conduit été à la charge constructeur). rn Le test de perméabilité a depuis été réalisé mais s'est avéré négatif et a mis en évidence un problème d'étanchéité du conduit feu. rn Le constructeur me demande aujourd'hui de financer les travaux à engager sur le conduit pour que celui-ci puisse valider le test de perméabilité. rn J'estime que ces travaux sont à la charge constructeur, que celui-ci a un droit de résultat et que ce n'est pas à moi de financer l'échec de la perméabilité. rn Pouvez vous me confirmer que je suis dans mon droit, et si oui quels moyens j'ai à ma disposition pour le contraindre à financer lui même les travaux? rn rn Par avance merci.